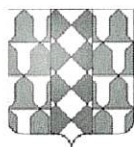


DEPARTEMENT DU GARD



COMMUNE  
DE  
SAINT-CHAPTES

DECISION DU MAIRE

N° 09/2024

prise en application de l'article L.2122-22  
du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISION AFFERENTE A L'EXERCICE  
DU DROIT  
DE PREEMTION URBAIN  
RENONCIATION A ACQUERIR

Le Maire de SAINT-CHAPTES ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 août 1991 instituant le droit de préemption urbain sur secteurs du territoire communal ;

Vu la délibération du conseil municipal du 25 avril 2013 modifiant le champ d'application du droit de préemption urbain ;

Vu la délibération N° 05 en date du 08 décembre 2022 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, l'exercice du droit de préemption urbain (D.P.U.) ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée le 22 mars 2024 par Maître CASULA Blandine, enregistrée sous le numéro 08/2024, relative à la propriété cadastrée section AC N° 299, d'une superficie de 6000 m<sup>2</sup>, lot N° 11 (808/10000<sup>ème</sup>), sise 11 rue les maillets à SAINT-CHAPTES (30190) appartenant à Mme SULTAN Jeanne domiciliée 3 avenue Eugène FISCHER, LES PAVILLONS SOUS BOIS (93320).

Considérant que l'acquisition de ce bien par la commune ne présente aucun intérêt ;

DECIDE

**ARTICLE 1** : de renoncer à préempter le bien cadastré section AC N° 299 d'une superficie de 6000 m<sup>2</sup>, lot N° 11 (808/10000) sis 11 rue des maillets à SAINT-CHAPTES (30190).

**ARTICLE 2** : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

**ARTICLE 3** : conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à SAINT-CHAPTES, le 27 mars 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20240327-DEC09-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024  
Publication : 03/04/2024

Le Maire.

MAZAUDIER Jean-Claude.





<b>Affiché le</b>
<b>- 3 AVR. 2024</b>
<b>Transmis en Préfecture le</b>
<b>- 3 AVR. 2024</b>